



- AUX:** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'appendice A - Liste des nouveaux enjeux mondiaux émergents**
- DATE LIMITE:** **30 novembre 2025**

GÉNÉRALITÉS

1. À sa vingt-quatrième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS, 2018) est convenu que la liste des questions émergentes et orientations futures soit maintenue en tant que document permanent sous le point de l'ordre du jour "Questions émergentes et orientations futures CCFICS" et que sa garde fera l'objet d'une rotation à des fins de mise à jour.
2. À sa 27^e session, le CCFICS a examiné un document permanent ([CX/FICS 24/27/9](#)), préparé par le Royaume-Uni. Il a été noté que les réponses à la lettre circulaire (CL 2023/66-FICS) ont confirmé l'importance des questions identifiées dans la Liste des nouveaux enjeux mondiaux émergents figurant dans le document qui avait été mis à jour afin de prendre en considération les progrès réalisés.
3. À sa 27^e session, le CCFICS est convenu:
 - a. de demander au Secrétariat du Codex de solliciter par lettre circulaire l'avis des membres et des observateurs concernant les enjeux mondiaux émergents à inclure dans l'annexe A devant être préparée pour la 28^e session;
 - b. que l'UE sera le prochain responsable de la préparation de **l'annexe A**, avec le soutien de l'Australie, en vue de la 28^e session;
 - c. d'organiser un atelier virtuel avant la 28^e session afin d'examiner les enjeux émergents recensés à **l'annexe A**.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Les membres et observateurs sont invités à examiner dans quelle mesure les tendances mondiales peuvent affecter les systèmes nationaux de contrôle des aliments et le commerce international, et de quelle manière cela pourrait influencer les normes du CCFICS nécessaires à l'avenir. Ces considérations peuvent orienter les propositions de nouveaux travaux et leur priorisation, y compris leur considération à un atelier intersessions avant la vingt-huitième session du CCFICS.
5. À ce propos, les membres et observateurs sont invités à réviser et présenter des observations sur **l'annexe A**. Les observations pourront être:
 - des propositions supplémentaires pour inclusion dans la liste;
 - des détails supplémentaires sur les propositions qui figurent actuellement dans le tableau, y compris une définition de leur lien avec le CCFICS; et/ou
 - l'élimination des propositions qui ne sont plus pertinentes pour les travaux du CCFICS ou qui ne font pas partie de son mandat.
6. Les membres et observateurs sont invités à avoir une vision large et critique des domaines de travail qui pourraient découler des tendances mondiales. Elle pourrait inclure, entre autres, l'émergence de nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production; l'évolution des attentes des consommateurs, les avancées technologiques, les risques liés à la cybersécurité, le changement climatique; les efforts visant à favoriser les objectifs en matière de durabilité, l'intégration des approches "Une seule santé" dans les

systèmes nationaux de contrôle des aliments, la complexité croissante de la chaîne d'approvisionnement, etc. Les publications d'organisations multinationales, y compris le Programme de la FAO sur les prévisions en matière de sécurité sanitaire des aliments mettent en lumière quelques unes de ces tendances et d'autres.

7. Les additions proposées à l'**annexe A** doivent relever du mandat du Comité. Lorsqu'ils identifient des enjeux émergents et des propositions de nouveaux travaux, les membres et observateurs doivent fournir des informations conformes aux critères repris dans le tableau de l'Annexe B.
8. Avant la vingt-huitième session du CCFICS, un atelier intersessions par visioconférence aura lieu pour débattre des enjeux émergents. L'objectif de la réunion sera d'approfondir les questions identifiées, parvenir à un consensus sur les propositions de nouveaux travaux et fournir des recommandations sur leur priorisation. Il est rappelé aux membres et aux observateurs que la rédaction du Plan stratégique du Codex 2026-2031 est en cours, la consultation est prévue pour 2024 et son adoption est proposée lors de la quarante-septième session de la Commission du Codex Alimentarius. L'atelier intersessions peut représenter une opportunité pour examiner la façon dont le CCFICS peut avoir un impact majeur sur la protection de la santé des consommateurs et la promotion des pratiques loyales dans le commerce des aliments dans la période jusqu'en 2031.
9. L'appendice A est chargée sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS) <https://ocs.codexalimentarius.org/> et les observations devront être présentées conformément aux directives générales ci-dessous.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

10. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
11. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
12. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l'OCS (FAQs).
13. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
14. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

NOUVEAUX TRAVAUX ENVISAGEABLES POUR LE CCFICS : LISTE DES NOUVEAUX ENJEUX MONDIAUX ÉMERGENTS À EXAMINER

Introduction

1. Le tableau ci-dessous recense d'importants enjeux mondiaux émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités du CCFICS et inventorie les textes existants ou les propositions de nouveaux travaux se rapportant à chaque enjeu. Les enjeux recensés sont tirés des débats des sessions du CCFICS et d'autres documents disponibles, y compris les débats multilatéraux sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, et ont été convenus lors de la 27^e session du CCFICS.
2. Il peut arriver que les textes existants du CCFICS abordent l'un des enjeux mondiaux recensés sans pour autant le traiter de manière exhaustive. En pareil cas, il peut être opportun de fournir des orientations supplémentaires ou des précisions. Le Comité pourra alors profiter de l'occasion pour évaluer l'opportunité et la priorité de nouveaux travaux, à l'aide du cadre proposé à l'annexe B du document **CX/FICS 23/26/9 approuvé par le Comité à sa 26^e session**, ou encore pour réviser les textes existants à la lumière de nouvelles données ou de l'évolution de l'environnement commercial.

Enjeux mondiaux émergents à examiner

Enjeu n°	Enjeu mondial émergent possible à examiner (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation / Statut / Priorité
1	Systèmes et technologies de production, de transformation, de transport et de distribution alimentaires nouveaux ou en cours d'évolution.	<p>Impact sur l'autorité compétente en ce qui concerne les SNCA (efficacité, traçabilité, rappel, etc.) ayant trait aux nouvelles sources alimentaires et aux nouveaux systèmes de production.</p> <p>Impact sur le commerce en termes de reconnaissance de l'équivalence et des systèmes.</p> <p>Il pourrait s'avérer nécessaire d'actualiser les textes du Codex actuels pour tenir compte de la production de nouveaux aliments soumis à de nouvelles réglementations et de les différencier des sources existantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 19-1995 • CXG 20-1995 • CXG 25-1997 • CXG 26-1997 • CXG 34-1999 • CXG 38-2001 • CXG 47-2003 • CXG 53-2003 • CXG 60-2006 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 • Projet d'orientations sur la reconnaissance et le maintien de l'équivalence de SNCA 	Priorité: élevée, l'impact estimé sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce étant jugé moyen par certains membres dans leurs réponses à la lettre circulaire CL 2023/66-FICS diffusée en 2023).
2	Impact des nouvelles technologies et des nouveaux outils sur la formation, le développement et le suivi des systèmes de contrôle des aliments, le partage de l'information et l'approche de la réglementation gouvernementale et des activités de mise en conformité.	Utilisation et application émergentes d'outils numériques et analytiques, par exemple la surveillance continue/en temps réel. Nouvelles approches pour gérer la sécurité sanitaire des aliments, y compris des approches préventives et basées sur les résultats. Interopérabilité grâce à la numérisation croissante et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les programmes de modernisation de la réglementation afin de mieux cibler les ressources limitées. D'autres impacts incluent des changements dans la façon dont certaines autorités réglementent	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 47-2003 • CXG 53-2003 • CXG 25-1997 • CXG 34-1999 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 • CXG 93-2021 • CXG 101-2023 • CXG 102-2023 	Priorité: élevée, l'impact estimé sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce étant jugé élevé à moyen.

Enjeu n°	Enjeu mondial émergent possible à examiner (pas par ordre de priorité)	Impact pour le CCFICS / Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation / Statut / Priorité
		forment le personnel, mènent des activités de conformité (par exemple en mettant l'accent sur la culture de la sécurité sanitaire des aliments) et surveillent la performance de leur système de contrôle alimentaire afin repérer et de gérer les risques de manière proactive.		
3	Évolution du rôle de l'autorité compétente et des interactions entre différentes entités gouvernementales.	Interaction entre différentes entités gouvernementales engagées dans le commerce alimentaire, et notamment entre les autorités chargées du contrôle des aliments, la douane et les agences de protection des frontières, et possibilité de mieux exploiter les informations provenant de ces interactions.	<ul style="list-style-type: none"> • CXG 19-1995 • CXG 34-1999 • CXG 47-2003 • CXG 82-2013 • CXG 89-2016 • CXG 91-2017 • CXG 101-2023 	Priorité: élevée, l'impact estimé sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce étant jugé élevé.

APPENDICE B

CADRE POUR L'ÉVALUATION ET L'IDENTIFICATION PRÉLIMINAIRES DES DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE CCIFC – OUTIL DE HIÉRARCHISATION

1. Les directives ci-dessous sont établies pour aider le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) à hiérarchiser son travail par priorités.

Propositions concernant les nouveaux travaux

2. Les propositions de nouveaux travaux aborderont généralement des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments et aux pratiques loyales dans le commerce alimentaire et qui relèvent du mandat du CCFICS, notamment pour établir de nouvelles directives ou revoir des directives existantes.
3. L'**annexe A**, qui contient une liste d'enjeux mondiaux émergents, peut servir de base à une proposition de nouveaux travaux, mais des propositions peuvent être présentées au CCFICS à tout moment, qu'elles figurent ou non sur la liste.
4. Les propositions de nouveaux travaux à entreprendre devraient suivre la procédure figurant ci-dessous, qui comprend les exigences décrites dans le Manuel de procédure pour les critères régissant l'établissement des priorités des travaux (critères applicables aux questions générales)¹, en plus des critères spécifiques au CCFICS.
5. Les Membres qui proposent de nouveaux travaux peuvent également consulter le document contenu à l'**annexe C** qui pourrait les aider dans l'élaboration de leur proposition.

Critères pour évaluer et hiérarchiser de nouveaux travaux par priorités

6. Outre les dispositions du *Manuel de procédure du Codex* relatives aux propositions de nouveaux travaux, les critères suivants et le barème qui leur est associé seront utilisés pour évaluer et classer par ordre de priorité les propositions de nouveaux de travaux à entreprendre par le CCFICS :
 - a. la justification de nouveaux travaux, y compris comment le travail entrepris est susceptible de combler une lacune dans l'ensemble existant de textes du CCFICS ou de les préciser ;
 - b. si le travail mènera à un amendement de textes existants du CCFICS ou à l'élaboration d'un nouveau texte du CCFICS ;
 - c. la portée des travaux et l'impact de la question sur les Membres du CCFICS et sur le commerce international.
7. Afin d'aider à la quantification (c) ci-dessus, le Membre à l'origine de la proposition de nouveaux travaux devrait appliquer les critères ci-dessous dans le cadre d'un processus d'auto-évaluation et justifier sa notation.

Critère	Notation
Pertinence au regard du mandat du CCIFCS	Oui/Non* * Si non, le CCFICS ne doit pas réaliser le travail.
Urgence immédiate	Haute Moyenne Faible
Impact sur la sécurité sanitaire des aliments	Élevé Moyen Faible
Impact sur les pratiques commerciales loyales	Élevé Moyen Faible

¹ Manuel de procédure du Codex, 27^e édition, Section II.

Procédure d'examen de propositions de nouveaux travaux

8. Le Comité suivra normalement la procédure décrite ci-dessous pour réviser des textes Codex existants ou en élaborer de nouveaux :
 - a. Comme pour les procédures normales du Codex, les propositions de nouveaux travaux devraient être fournies sous la forme d'un document de projet et inclure les exigences relatives aux critères régissant l'établissement des priorités des travaux (critères applicables aux questions générales) énoncés dans le *Manuel de procédure* ;
 - b. En outre, le document de projet devrait inclure une auto-évaluation par rapport aux critères supplémentaires spécifiques aux CCFICS, tels qu'ils figurent dans le présent outil de hiérarchisation. L'annexe C, un modèle combinant le document de projet et les critères de hiérarchisation proposés par le CCFICS, peut également être utilisée pour aider les Membres à rédiger des propositions de nouveaux travaux ;
 - c. Le CCFICS pourrait créer un groupe de travail *ad hoc*, en particulier lorsque plusieurs propositions sont à l'étude, présidé par le responsable de l'annexe A, qui pourrait être chargé d'évaluer et de classer par ordre de priorité les propositions de nouveaux travaux et de formuler des recommandations au CCFICS ;
 - d. Le CCFICS examinera les propositions de nouveaux travaux et les recommandations du groupe de travail *ad hoc*, s'il est créé.

Détermination des domaines prioritaires

9. Le Comité peut réévaluer la priorité de chaque sujet lorsque de nouvelles données ou d'autres informations sont disponibles. De telles données peuvent être soumises pour examen, et la priorité d'une proposition de nouveaux travaux peut être réexaminée.
10. Le CCFICS continuera d'utiliser toutes les ressources disponibles, y compris la liste des enjeux mondiaux émergents susmentionnée, afin d'identifier les enjeux émergents ou imminents pertinents pour le Comité.

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

APPENDICE C

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS DE NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Session du CCFICS

PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX – [insérer l'objet]

SUR L'EXAMEN DE QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES ORIENTATIONS FUTURES POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Document préparé par [insérer le nom du ou des pays membre(s)]

Objet et champ d'application de la norme

Pertinence et actualité

Principales questions à traiter

Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex ainsi que les autres travaux du Codex en cours

Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait normalement pas dépasser cinq ans

Critères du CCFICS pour aider le Comité à hiérarchiser l'élaboration de nouveaux travaux

Justification de nouveaux travaux, y compris la manière dont le travail proposé est susceptible de combler une lacune dans le corpus existant de textes du CCFICS ou d'en améliorer la clarté

Modification de textes existants du CCFICS ou élaboration de nouveaux textes par le CCFICS

Portée des travaux et impact de la question sur les Membres du CCFICS et sur le commerce international

Résultats, y compris la justification, de l'auto-évaluation par rapport aux critères d'évaluation et de hiérarchisation des nouveaux travaux de l'annexe B